



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE REPENTIGNY**

Le 10 décembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Repentigny tenue le 10 décembre 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Repentigny;

Sont présents : M. Nicolas Dufour, maire
M. Bernard Landreville, conseiller
M^{me} Chantal Routhier, conseillère
M. Jacques Prescott, conseiller
M^{me} Jennifer Robillard, conseillère
M. Joubert Simon, conseiller
M. Kevin Buteau, conseiller
M. Luc Rhéaume, conseiller
M^{me} Martine Gendron, conseillère
M^{me} Martine Roux, conseillère
M. Normand Urbain, conseiller
M. Raymond Masse, conseiller

Est absente : M^{me} Karine Benoit, conseillère

Sont aussi présents : M^e Marc Giard, greffier
M^{me} Vivianne Joyal, directrice générale adjointe - services de proximité
M. Dominique Longpré, directeur général
M^{me} Marie-Josée Boissonneault, directrice générale adjointe - services administratifs

M^e Marc Giard, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le secrétaire, à la demande du maire qui préside la réunion, constate le quorum.

Déclaration d'ouverture par Monsieur le Président à 19 h.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTAT DU QUORUM ET DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, ouvre la séance à 19 h et le greffier constate le quorum.

Dépôt de l'avis de convocation.

**2 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 357-10-12-24
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

Proposé par : Bernard Landreville

Appuyé par : Martine Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE



3 PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC ET PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, dépose la liste des personnes qui ont transmis des questions par courriel au conseil municipal. Il reçoit également les questions des personnes présentes qui se sont inscrites au registre.

**4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 358-10-12-24
BUDGET 2025 - 2024-0634 (FIN-NE)**

ATTENDU QUE l'avis public requis par l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et ville* a été publié sur le site internet de la ville le 27 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Martine Roux
Appuyé par : Normand Urbain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter le budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2025 au montant de 189 944 000 \$, lequel est plus amplement détaillé au document joint comme Annexe A au sommaire décisionnel 2024-0634;

D'approuver les affectations au budget de fonctionnement 2025 provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, de réserves financières et de fonds réservés, ainsi que de dépenses constatées à taxer ou à pourvoir, tel que plus amplement détaillé au document joint comme Annexe B au sommaire décisionnel 2024-0634;

Qu'un document explicatif du budget 2025 soit publié dans la revue municipale *Regard sur Repentigny* au cours du mois de décembre 2024.

ADOPTÉE

**5 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 359-10-12-24
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est

Proposé par : Jennifer Robillard
Appuyé par : Kevin Buteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De décréter la levée de la séance du conseil municipal à 19 h 49.

ADOPTÉE

M^e Marc Giard
Greffier

M. Nicolas Dufour
Maire